

**SOINS DE SANTE**

**Lettre circulaire aux orthopédistes**

**2021/6**

**Nos données de contact:** voir à la fin de cette circulaire

**Nos références :** 1260/OMZ-CIRC/Orth-2021-6-F      **Bruxelles,** le 31/03/2021

**Objet :**

- 1. Article 29 de la nomenclature: Règle interprétative 38 concernant la finition cosmétique des prothèses des membres inférieurs ;**
- 2. Informations pratiques.**

Madame, Monsieur,

- 1. Article 29 de la nomenclature: Règle interprétative 38 concernant la finition cosmétique des prothèses des membres inférieurs**

En annexe figure la règle interprétative 38.

La règle interprétative 38 clarifie que le coating et la gaine cosmétique sont également inclus sous le terme « cosmétique » et l'un d'entre eux peut donc être facturé séparément lors d'une réparation et entretien.

Cette règle interprétative est parue au Moniteur belge du 26 mars 2021 et produit ses effets au 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Toutes les règles interprétatives relatives à l'article 29 de la nomenclature sont disponibles sur le site internet de l'Inami à l'adresse suivante :

<https://www.riziv.fgov.be/fr/nomenclature/nomenclature/Pages/default.aspx>

Annexe : 1

## 2. Informations pratiques.

*Notre site internet:*

Vous trouverez le texte complet de la convention, les modalités d'application du tiers payant, les formulaires de (non-)adhésion, les tableaux de tarifs et d'autres infos utiles sur l'exercice de votre profession sur notre site internet [www.inami.be](http://www.inami.be) > [Professionnels](#) > [Orthopédistes](#).

Vous pouvez vérifier votre situation d'adhésion et celle d'autres dispensateurs de soins via notre moteur de recherche : [www.inami.be](http://www.inami.be) > [Programmes web](#) > « [Rechercher un dispensateur de soins](#) ».

*Nos données de contact:*

- Si vous avez des **questions sur le contenu** de la convention ou de la nomenclature, vous pouvez contacter nos collaborateurs de la direction médicale :

**E-Mail:** [meddev@riziv-inami.fgov.be](mailto:meddev@riziv-inami.fgov.be)

**Tél:** +32(0)2/739.70.99 (call center), le lundi et le jeudi de 13h à 16h et le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h.

- Si vous avez des **questions pratiques** relatives aux modalités d'adhésion ou vos données administratives gérées par l'INAMI, vous pouvez alors contacter notre équipe administrative :

**E-Mail:** [dossierpharma@riziv-inami.fgov.be](mailto:dossierpharma@riziv-inami.fgov.be)

**Tél:** +32(0)2/739.74.79 (call center), le lundi et le jeudi de 13h à 16h et le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h (veuillez préparer votre numéro INAMI)

\* \* \*

J'espère que cette lettre vous aura fourni toutes les informations nécessaires et je vous remercie d'avance pour votre collaboration à l'accessibilité des citoyens aux prestations de soins.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Fonctionnaire dirigeant,

Brieuc VAN DAMME  
Directeur-général des soins de santé